

MÉDIATHÈQUE DE DUMBÉA
GO MANGA !
CONCOURS DE DESSIN
2023 – 11^e édition

RÈGLEMENT

**Dans le cadre de l'opération « Go Manga ! »,
la médiathèque de Dumbéa organise
le concours de dessin
Go Manga !**

NB : les autres concours sont le Manga QUIZZ, le Manga TOP et le concours de cosplay.

Qui peut s'inscrire ?

Ce concours s'adresse à tous et à toutes, que l'on participe ou non aux deux autres concours. Il n'est pas nécessaire d'être adhérent à la médiathèque de Dumbéa pour s'inscrire.

Quand s'inscrire ?

Les inscriptions sont ouvertes du **1^{er} mars au 29 avril 2023** et sont gratuites.

Où s'inscrire ?

Les participants peuvent s'inscrire **à la médiathèque de Dumbéa jusqu'au 29 avril 2023**.
Ils doivent remplir une fiche de renseignements, préciser la catégorie dans laquelle ils concourent et remettre leur dessin.

Les différentes catégories :

Catégorie « affiche »

- **Primaire** [de 7 à 10 ans]
- **Collège** [de 11 à 14 ans]

Catégorie « planche de manga »

- **Lycée** [de 15 à 17 ans]
- **Adulte** [sans limites d'âge à partir de 18 ans]

Les modalités :

Un participant ne pourra s'inscrire qu'une seule fois et proposer qu'un seul dessin. Dans le cas où un même participant déposerait plusieurs dessins, son inscription deviendrait caduque.

Les critères à remplir :

Catégorie « affiche » : la thématique est libre.

Les critères suivants doivent être respectés :

- Le ou les personnages doivent être une création originale ;
- Le ou les personnages doivent exprimer une émotion ;
- Le dessin doit suivre les codes du manga ;
- Le dessin ne doit pas comporter de texte ;
- Le dessin doit être réalisé sur une feuille **format A4**, portrait ou paysage.

Tous les outils de dessin sont acceptés : crayons, feutres, peintures, collages, etc., mais le recours aux logiciels informatiques est interdit.

Les informations suivantes doivent être précisées au dos du dessin : nom, prénom, âge, classe et établissement scolaire fréquenté (si scolarisé) et numéro de téléphone.

Catégories « planche de manga » : la thématique est libre.

Les critères suivants doivent être respectés :

- La planche doit respecter le sens de lecture du manga (de droite à gauche) ;
- La planche doit être réalisée sur une feuille **format A4**, portrait.
- La planche doit répondre au critère du *Yonkoma* (n'être composée que de quatre cases).

Tous les outils de dessin sont acceptés : crayons, feutres, peintures, collages, etc., mais le recours aux logiciels informatiques est interdit.

Les informations suivantes doivent être précisées au dos de la planche : nom, prénom, âge, classe et établissement scolaire fréquenté (si scolarisé) et numéro de téléphone.

Le jury :

Il est composé au maximum de 5 membres et élira les plus beaux dessins et les dessins les plus originaux dans les trois catégories.

Les prix :

Plusieurs prix seront attribués selon la catégorie.

*Le jury se réserve le droit d'attribuer un prix en plus : le **Coup de cœur du jury**.*

Catégorie « affiche » primaire :

- premier prix ;
- prix du dessin le plus original.

Catégorie « affiche » collègue :

- prix du meilleur dessin ;
- prix du dessin le plus original.

Catégorie « planche » lycée :

- premier prix ;
- prix du dessin le plus original.

Catégorie « planche » adulte :

- premier prix ;
- prix du dessin le plus original.

Dépôt des dessins :

1. Tous les dessins doivent être déposés **au plus tard le samedi 29 avril 2023**, dans l'urne prévue à cet effet à la médiathèque de Dumbéa ;
2. Le jury délibèrera les dessins gagnants la semaine, qui seront ensuite exposés à la médiathèque ainsi que les autres dessins qui ont concouru ;
3. La remise des prix se déroulera le **samedi 13 mai 2023**. Tous les participants y seront conviés.

IMPORTANT : seuls les dessins lauréats seront conservés à la médiathèque et deviendront la propriété des organisateurs. Ils pourront éventuellement être utilisés dans les supports de communication du prochain Go Manga ! Les auteurs seront crédités à chaque fois que leurs dessins seront utilisés. Les dessins qui n'auront pas été récompensés pourront être récupérés sur demande par leurs auteurs respectifs trois mois après la remise des prix.